


Bernard Jankowski se tient à la disposition de tout amateur désireux de bénéficier de conseils, ou même d'un coup de main, à titre totalement désintéressé précise-t-il, et ce dans un rayon de 100 km de son domicile : 3, allée des Bleuets 62160 Aix-Noulette.



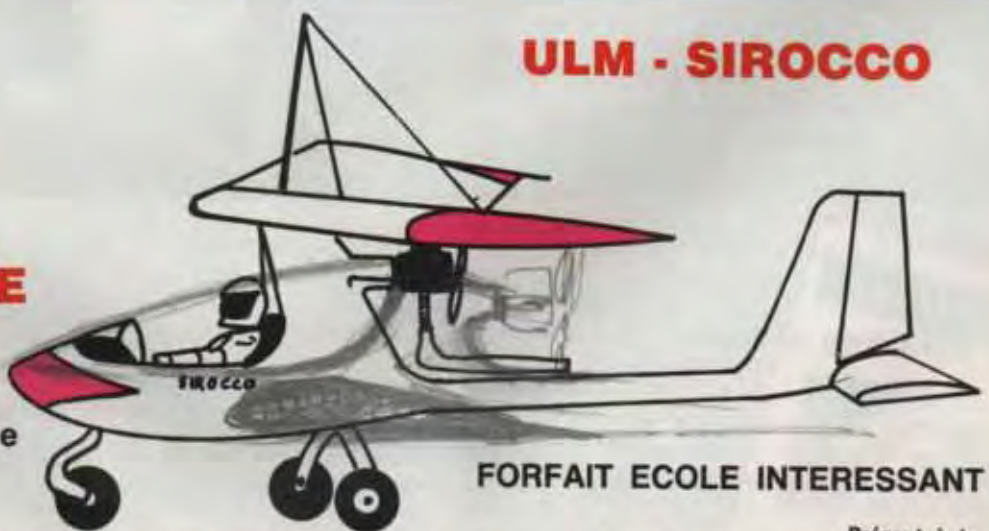
La pédale rouge et le levier à boule sont les appuis du frein original mis au point, infaillible et efficace. Freinage garanti sur 2 mètres suivant la pression donnée par le pilote, aussi efficace sur béton que sur tartan. Ce frein est tout simplement un soc de charrue miniature fait dans un plat d'acier mi-dur de 40 x 6 scié à 45° et attaquant le sol en talonnant. Un ressort de rappel de θ 18 le ramène en position haute ou à défaut, un coup de la pointe du pied dans la boule et ça remonte ! Ce système est aussi très efficace au sol pour certains essais, supprimant toute autre façon d'immobiliser la machine volante. L'axe du levier à boule sert de fixation du cable de sécurité θ 8 passant à l'intérieur du tube adx θ 25 x 2. Détail du tube emmanché dans un carré creux de 30 x 2, brasé et percé de part en part au θ 8. Les trous sont alésés sur place. Pas d'ovalisation possible. Planchette bois crantée.

La cage a été construite sciemment dans la technique dite "Fusible". Ce qui nécessite une très grande douceur dans sa manipulation. On n'a peut-être jamais l'occasion de remplacer une pièce cassée, pliée, oui.

Les trois tubes se réunissent en un seul dans la prise d'aile assemblée en 3 parties ép. 3 mm et soudées en angle extérieur. L'axe de prise d'aile 6 pans creux 10 x 100 coulisse dans une gaine caoutchouc, elle même dans une bague inox θ 20. Arrêt écrou par goupille θ 3 mm. Axe θ 8 pour recevoir les trois câbles de sécurité. Le gousset arrière reçoit le câble de 8 renfort de base. B.J.

VENTE
ESSAIS
ECOLE
MECANIQUE
CAY
Centre Aéronautique
des Yvelines
☎ 064.05.19
aérodrome Guyancourt

ULM - SIROCCO




FORFAIT ECOLE INTERESSANT

• Représentant exclusif Région Parisienne SIROCCO
• Agent BAROUDEUR biplaces

Présent à la
Foire de Paris
27.04 au 08.05.84